

A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau

AC1 PPM Servitudes de protection des monuments historiques

AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels

EL3 Servitudes de halage et de marchepied

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I6 Servitudes concernant les titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisations de recherches de mines et de carrières

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer

PM1 Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles

